

Été 2001 : aspects controversés du génie génétique

Autor(en): **Crivelli, Pablo**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **28 (2001)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-913104>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Aspects controversés du génie génétique

PABLO CRIVELLI

La dernière session a été chargée. Sur les neuf examinées, seule l'initiative populaire en faveur de l'adhésion à l'ONU a été acceptée. Toutefois, le Conseil national doit encore donner son avis. S'agissant du génie génétique, les représentants du peuple ont approuvé l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture dans un cadre strictement délimité. Enfin, la session s'est conclue sur une surprise: les deux Chambres ont rejeté la révision des dispositions du Code civil concernant les noms des époux.

pour le choix du nom des enfants du couple: quel nom de famille leur donner en cas de désaccord à ce propos entre leurs parents? Dans un tel cas de figure, un juge aurait dû trancher la question en lieu et place des parents. Nombre de parlementaires des partis bourgeois (des rangs de l'UDC, du PDC, des libéraux et des radicaux romands) n'ont pu donner leur consentement à cette solution, si bien qu'au vote final, cette réforme, considérée par beaucoup comme dangereuse pour l'unité de la famille, a été rejetée.

Adhésion à l'ONU

Chose rare, le Conseil fédéral proposait au parlement d'approuver une initiative populaire, en l'occurrence celle en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'ONU. C'est à une large majorité que le Conseil des Etats a apporté son appui et il devrait en aller de même au Conseil national. Le ministre des affaires étrangères, Joseph Deiss, a contré avec détermination les craintes et les doutes relatifs à la neutralité, en affirmant que la neutralité ne pâtirait pas de l'acceptation de cette initiative et que la Suisse ne participerait pas à des opérations militaires.

des Etats a rejeté également l'initiative de l'UDC pour le versement à l'AVS des réserves excédentaires de la Banque nationale, mais a approuvé un contre-projet qui prévoit le partage de ces excédents entre l'AVS, les cantons et la Fondation Suisse solidaire.

Les sénateurs ont également rejeté massivement l'initiative anti-avortement «pour la mère et l'enfant», jugée «fondamentaliste». Et, enfin, le Conseil national a rejeté à son tour deux initiatives populaires du Groupement pour une Suisse sans armée que le Conseil des Etats avait déjà rejetées en mars dernier: celle «pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée» et celle «pour un service civil volontaire pour la paix».

Génétique: sujet délicat

Dans le domaine du génie génétique non humain, le Conseil des Etats a approuvé un moratoire de dix ans en matière d'expérimentation animale. Compte tenu du fait que la recherche dans ce domaine n'en est qu'à ses balbutiements, il a opté pour la prudence, ce qui rend peu vraisemblable l'apparition sur le marché ces prochaines années d'un animal transgénique. Mais la situation est différente en ce qui concerne la commercialisation des plantes génétiquement modifiées. La majorité du Conseil des Etats juge suffisantes les sévères normes actuelles, alors qu'une minorité proposait d'interdire la dissémination d'organismes génétiquement modifiés jusqu'en 2008. Diverses questions restent controversées, comme celle des effets négatifs que pourrait avoir la dissémination de tels organismes pour l'être humain, la faune et la flore. Dans un espace aussi réduit que le nôtre, il est impossible d'assurer la séparation entre cultures classiques et cultures transgéniques, ont estimé les adversaires de la dissémination.

Cet objet va maintenant au Conseil national. Ce dernier a réduit les prestations de la loi sur l'assurance chômage et allongé le droit de prescription pour les abus sexuels à l'encontre des mineurs. Enfin, il a décidé, dans le but d'améliorer la sécurité routière, d'introduire pour les nouveaux conducteurs le permis à l'essai sur une période de trois ans.



Keystone

Atmosphère détendue au Conseil national. Le président de la Confédération, Moritz Leuenberger, en conversation avec la conseillère nationale Brigitta Gadiant (UDC/GR) et Mariangela Wallimann, secrétaire générale de l'Assemblée

LE REJET de cette révision du Code civil – qui a nécessité six ans de travaux – par les deux Chambres du parlement au vote final a constitué une surprise. Selon le principe d'égalité entre les sexes, ce projet prévoyait que les futurs époux puissent garder leur propre nom sans mention du nom du conjoint. Cette solution posait problème

A part cela, le Conseil des Etats a rejeté quatre initiatives populaires: celles des Verts «pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail!» et «pour le libre choix du médecin et de l'établissement hospitalier», ainsi que deux initiatives de l'Union syndicale suisse pour la semaine de 36 heures et pour un impôt sur les gains en capitaux. Le Conseil